



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-026-2022-10

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

# Sommaire

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

**Administration générale et droit consulaire**

IDF-2022-03-01-00020 - DELEGATION DE POUVOIRS

SANTÉ-SÉCURITÉ-SÛRETÉ??DIRECTEUR DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE (2  
pages)

Page 3

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-03-01-00020

DELEGATION DE POUVOIRS  
SANTÉ-SÉCURITÉ-SÛRETÉ  
DIRECTEUR DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE

## DELEGATION DE POUVOIRS SANTÉ-SÉCURITÉ-SÛRETÉ DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE IMMOBILIERE

---

Je soussigné, Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCIR), délégrant, donne délégation de pouvoirs à Monsieur Benoit ICARD, déléataire, en sa qualité de Directeur de la Stratégie Immobilière, à l'effet de prendre toutes dispositions générales ou particulières, pour assurer ou faire assurer sous son contrôle la sécurité et la sûreté des personnes et des biens, le respect des règles relatives à l'hygiène, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et de toutes dispositions législatives ou réglementaires et recommandations internes y afférentes.

Cette délégation concerne les domaines de responsabilité suivants :

- la construction, l'extension, la rénovation, la réhabilitation, la démolition de tout bâtiment ou ouvrage immobilier ou de génie civil appartenant à la CCIR ou qui lui sont confiés selon des cadres juridiques spécifiques (concession, amodiation, bail à construction, bail de longue durée ou autres dispositifs assimilables) ;
- l'aménagement et la distribution intérieure des bâtiments (cloisonnement, circulations verticales et horizontales), l'installation et la gestion des équipements immobiliers, systèmes et installations de sécurité et réseaux divers y afférents ;
- l'entretien et la maintenance des bâtiments, ouvrages de génie civil, équipements techniques y afférents, pour toutes les missions définies pour les niveaux 2 à 5 du glossaire des activités ci-annexé. Dans ce cadre, le Directeur de la Stratégie Immobilière est notamment responsable des contrôles techniques réglementaires afférents aux domaines de responsabilités délégués ;
- le suivi phytosanitaire et l'élagage fort, structurant des arbres du domaine forestier de L'EA site de Jouy-en-Josas ainsi que l'entretien niveaux 2 à 5 des voies routières et piétonnes du massif forestier ;
- la gestion des immeubles vacants avant leur cession ou mise en location à des tiers ainsi que le domaine non affecté de la CCIR (terrains et immeubles non affectés à un établissement ou service de la CCIR), notamment en matière de sécurité et de sûreté ;
- les conventions d'occupation temporaire d'une durée supérieure ou égale à 30 jours signées par le déléataire, relatives aux locaux affectés à un établissement, mentionnent les règles relatives à l'hygiène et la sécurité que les occupants doivent respecter : une copie de ces conventions est donnée aux responsables des établissements.

Cette délégation ne concerne pas les domaines de responsabilité suivants :

- l'exploitation, conduite des opérations consistant à faire fonctionner les bâtiments et leurs équipements,
- l'entretien et la maintenance courante de niveau 1,
- l'installation, l'entretien et la maintenance de toute installation ou équipement relatif aux activités pédagogiques, sportives, événementielles, support ou hébergées, dès lors qu'il ne peut être considéré comme un bien immeuble par destination,
- la sûreté des personnes et des biens contre les risques de malveillance, hors immeubles vacants et non affectés,

Ces domaines d'interventions sont définis dans le glossaire des activités ci-joint (Cf. annexe 1).

Pour remplir ses fonctions, il reconnaît disposer de l'autorité et de l'autonomie nécessaires pour mener à bien les missions qui lui sont confiées et pour agir dans l'intérêt des établissements du groupe CCIR.

A cet effet, le délégataire déclare disposer de l'appui des entités du groupe CCI Paris Île-de-France, en particulier :

- en matière technique, des moyens et compétences de la direction du patrimoine et de l'immobilier (DPI) du GIE groupe CCI Paris Île-de-France ;
- en matière réglementaire de la politique santé-sécurité-sûreté du groupe.

Il pourra engager les dépenses utiles à la bonne exécution de la présente délégation dans le cadre des procédures du groupe CCIR, et faire appel, en tant que de besoins, à des prestataires ou experts extérieurs au groupe CCIR.

En outre, il est précisé que dans l'hypothèse où le délégataire serait confronté en cours d'année à un danger grave et imminent qui serait non pris en compte par les plans d'actions programmés, il aura la possibilité d'engager les dépenses urgentes qu'il jugera nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, et ce, même en l'absence de crédits disponibles suffisants dans le budget de sa direction.

Il devra m'informer, par une note argumentée, de l'impossibilité où il se trouverait d'assumer ses responsabilités, notamment s'il estimait que les moyens qui lui sont attribués ne sont pas suffisants.  
En cas d'urgence et de désaccord éventuel avec un responsable de site concernant un danger grave et imminent, la décision du responsable de site fait autorité. Le responsable de site est tenu de me rendre compte de sa décision.

Le délégataire a la possibilité de désigner un subdélégataire qui assumera ses responsabilités pendant ses périodes d'absences (congés payés, maladie, etc...).

La présente délégation est accordée au délégataire pour la durée de ses fonctions, et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celle de mes responsabilités.

Compte tenu de cette délégation de pouvoirs, il a connaissance du fait qu'en cas de non-respect de la réglementation en vigueur et de la non application de ses obligations et des dispositions ci-dessus, sa responsabilité pénale pourra être engagée.

Le délégataire reconnaît être informé que la centrale d'achat du GIE groupe CCI Paris Île-de-France a souscrit pour le compte du Groupe CCI Paris Île-de-France une police d'assurance « responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » dont le délégataire est bénéficiaire.

Je me réserve la faculté de suspendre ou de retirer les pouvoirs délégués par la présente.

Fait à Paris en un exemplaire  
Le 01/03/2022

Le Délégant

Signé

Stéphane FRATACCI

Le Délégataire

Signé

Benoit ICARD

[www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Diffusion : Déléphants, délégataires et subdélégataires de pouvoirs en santé-sécurité-sûreté.

Annexes :

1. Glossaire des activités
2. Conventions de service